



PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC D'UNE DEMANDE DE DEFRICHEMENT

Construction d'un lotissement au lieu-dit « Les Nirons » sur la commune de PEYROLLES

La demande de défrichement enregistrée sous les références STE-18-075-074 déposée par TB Holding représentée par Monsieur BERGER Thierry relative au projet de lotissement au lieu-dit « Les Nirons » sur la commune de PEYROLLES est soumise à une procédure de participation du public conformément à l'article L123-19 du code de l'environnement qui se déroulera :

du 5 mars 2019 au 5 avril 2019 inclus

Durant cette période, le dossier d'autorisation comprenant une étude d'impact et les avis des services consultés sera mis à disposition du public par voie électronique sur le site Internet de la Préfecture des Bouches-du-Rhône à l'adresse suivante : <http://bouches-du-rhone.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-foret-et-developpement-rural/Foret/Defrichement/Participation-du-public/2018>

Les observations et propositions du public pourront être déposées :

- ▶ par voie électronique à l'adresse suivante : ddtm-ste-pole-reglementation-urbanisme-environnement@bouches-du-rhone.gouv.fr
- ▶ par voie postale au siège de l'autorité compétente : DDTM des Bouches-du-Rhône – Service Territorial Est – Unité Défrichement – 16, rue Antoine Zattara – 13332 MARSEILLE Cedex 3
- ▶ dans les locaux de la DDTM 13 – Service Territorial Est – Unité Défrichement – Impasse des Frères Pratési - Jas de Bouffan à AIX EN PROVENCE

du lundi au vendredi de 09h00 à 12h00 et de 13h30 à 16h30.

Le dossier y sera consultable sur rendez-vous au : 04-42-95-44-14.

Des renseignements pourront y être obtenus.

Au terme de cette procédure, le Préfet des Bouches-du-Rhône statuera sur la demande d'autorisation de défrichement.